



CONSULAT DE SUISSE
EN ALGÉRIE

ALGER, le 5 juin 1943.

POLITISCHES DEPARTEMENT

17, RUE CHARRAS
TÉLÉPHONE 39-02
CHÈQUES POSTAUX N° 53-89

18 JUN 1943 043933

B. 15. 11. F. 2

RÉFÉRENCE: NOTRE C.I/12-43 et P.I/6-43
VOTRE

Comité français de la libération nationale *noté.*
et représentation des intérêts français
par la Suisse.

Monsieur le Ministre,

aa /w

M. J.T. de Saint-Hardouin, Ministre plénipotentiaire,
Secrétaire des Relations extérieures de l'ex-Commandement en chef
français civil et militaire, m'a téléphoné hier pour me prier
de passer à son cabinet. Je m'y suis rendu dans la soirée et mon
interlocuteur m'a remis une lettre datée du 4 juin ainsi qu'un
exemplaire du texte publié à l'occasion de la constitution à Al-
ger, le 3 juin 1943, du Comité français de la libération nationale

./.

Vous trouverez ci-joint deux copies de la communication
de M. de Saint-Hardouin et deux copies de la déclaration précitée.

A cette occasion, mon interlocuteur m'a prié de vous
faire connaître télégraphiquement la décision du Comité susvisé
tendant à assurer désormais lui-même la gestion et la défense de
tous les intérêts français dans le monde et principalement dans
les pays qui sont en guerre ou ont rompu leurs relations diploma-
tiques avec les pays de l'Axe.

M. de Saint-Hardouin a insisté sur le souci qu'a le Co-
mité français de la libération nationale d'éviter tout ennui
d'ordre diplomatique à la Suisse, mais il espère fermement que
le Conseil fédéral consentira à retirer la représentation suisse
des intérêts français dans tous les pays où elle est exercée par
la Confédération et où le nouveau Pouvoir français d'Alger est
désormais en mesure de faire accréditer ses propres agents diplô-
matiques et consulaires.

Je vous ai télégraphié aujourd'hui dans ce sens.

J'ai fait préciser à M. le Ministre de Saint-Hardouin
qu'il ne s'agit nullement, en l'espèce, d'une demande de recon-

A la Division fédérale des Affaires Etrangères,

B e r n e .



